

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 FEVRIER 2016**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- **Projet de territoire** : le Conseil Municipal avait pour objectif de compléter un document de recensement des besoins dans le cadre de la conception d'un projet de territoire à échelle d'agglomération. Suite aux derniers évènements, les données sont changées car deux amendements ont été déposés auprès de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Ces amendements risquent de modifier le vote de cette commission et de modifier les conditions d'application de la loi NOTRE pour notre communauté.

Par conséquent, il a été décidé de reporter à une prochaine séance le travail sur document, d'attendre le résultat du vote de la CDCI.

Il a été considéré également que la situation actuelle est complexe et qu'il faut absolument raisonner dans l'intérêt du territoire et non dans l'intérêt de certaines personnes influentes.

- **PLUI** : la Communauté ayant pris la compétence du PLUI, il est donné indication des modalités d'informations et de consultation de la population. Les communes et les administrés devant se mobiliser pour construire un document d'urbanisme à l'échelle de la communauté actuelle permettant ainsi de préserver sur le long terme, les zones sensibles, constructibles, d'activités, humides, vertes, à protéger, etc...

Pour ce faire, un groupe de travail appelé « Comité de Suivi » a été créé et le volet communication sera très développé (bulletin communautaire, bulletin municipal, site Internet, affichage extérieur, réunion publique, présence au comice agricole 2017, registre de doléances, etc...

Pour la partie financière du programme, la commune s'engage à suivre les avis émanant de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

- **Aménagement de l'angle de la rue de la Mutte et de la rue Saint-Aignan** : une consultation des riverains a été réalisée, il en ressort que les gens souhaitent voir implanter du mobilier urbain (poubelle, banc, jardinières, ..) et protéger la haie composée d'épines pour éviter tout incident.

- Boulodrome : le Conseil Municipal accepte de louer pour la saison 2016, le boulodrome aux boulangers de la commune, chaque vendredi, pour qu'ils puissent exercer l'activité de vente de pizzas sur place et à emporter.
- Remboursement des frais kilométriques aux agents au titre de l'année 2015.
- Rectification de la numérotation du lieu-dit « Le Gravier ».
- Indemnité du Maire : maintien de ce qui a été instauré en 2014, à savoir, Mr le Maire a décidé de ne pas percevoir son indemnité dans son intégralité.
- Commerce bar, hôtel, restaurant « l'escale du roussard » : complément d'article au bail commercial pour le droit de préemption de la licence IV et information complémentaire sur la responsabilité du gérant sortant quant aux éventuels loyers impayés d'un repreneur. Création d'une commission commerce pour étudier toute candidature.
- Questions diverses :
  - o CAUE : organisation d'une rencontre avec la population autour d'un pique-nique le 21 mai prochain pour visiter le bourg et échanger sur les attentes des administrés,
  - o Carrière minier : un droit provisoire d'exploitation a été obtenu, les camions descendent plein par le centre bourg, roulent doucement et sont attentifs aux personnes. Une étude est en cours pour que le Conseil Départemental aide la commune dans l'entretien du carrefour au niveau du revêtement final,
  - o Pour ralentir la circulation aux endroits stratégiques de la commune, il est préconisé d'installer des radars pédagogiques mobiles et de supprimer les 'cédez le passage' sur l'artère principale du bourg afin de ne créer que des carrefours à priorité,
  - o Cérémonies : l'organisation des cérémonies va être refondue afin d'harmoniser le travail de chacun (agents / élus). Il est décidé aussi, d'impliquer dans l'organisation de certaines manifestations, les associations afin de créer une dynamique.
  - o Plan d'eau communal : les démarches sont en cours pour savoir si le curage du site est réalisable, sous réserves des conditions des coûts et des autorisations administratives.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER